

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 4 avril 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de fixer, avec effet au 29 mars 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal, soit 43% de l'indice 1015
- décide de fixer, avec effet au 29 mars 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à :
 - 1^{er} et 2^e adjoints : 16,5 % de l'indice 1015
 - 3^e adjoint : 11 % de l'indice 1015
- désigne pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières de Haute-Saône:
 - titulaire : Marie-Odile HAGEMANN
 - suppléant : Christian CHASSARD
- désigne, pour représenter la commune au sein de la commission communale paritaire FOOT:
 - Christian CHASSARD
 - Noëlle LABREUCHE
 - Geoffrey MOUGEOT
 - Jean PERROT
- approuve la création de 6 commissions municipales thématiques, procède à la désignation de leurs membres et de leurs présidents respectifs :

1/ Travaux communaux – voirie – circulation

Président : Robert RONDEY

Titulaires : Noëlle Gallaire, Sylvie COLIN, Colette ANTOINE, Christian RIONDEL, Jean PERROT

2/ Environnement – eau – assainissement

Président : Geoffrey MOUGEOT

Titulaires : Noëlle GALLAIRE, Robert RONDEY, Elodie JEANGÉY, Christian CHASSARD, Jean PERROT, Christian RIONDEL

3/ Affaires sociales – vie scolaire

Présidente : Stéphanie CHARTON

Titulaires : Colette DURPOIX, Sylvie COLIN, Marie-Odile HAGEMANN, Colette ANTOINE

4/ Patrimoine – Fleurissement – concours communal des maisons fleuries

Président : Jean PERROT

Titulaires : Colette ANTOINE, Christophe SEKELYK, Sylvie COLIN

5/ Espaces verts – forêt – Aménagements de loisirs

Président : Christophe SEKELYK

Titulaires : Noëlle LABREUCHE, Christian CHASSARD, Geoffrey MOUGEOT, Elodie JEANGÉY, Colette DURPOIX

6/ Finances – Associations - Communication

Présidente : Noëlle GALLAIRE,

Titulaires : Marie-Odile HAGEMANN, Christian RIONDEL, Noëlle LABREUCHE, Charles SAUNOIS, Elodie JEANGÉY, Colette ANTOINE, Christian CHASSARD

- Accepte la proposition de rachat de terrain communal faite par le Conseil général de la Haute-Saône en vue de l'élargissement de la chaussée et des accotements le long de la RD 304 (route du Beuchot), depuis la sortie de l'agglomération de Fontaine-les-Luxeuil sur 1400 Ml environ :
 195 m² aux « Prés de Rôge » à 6 € le prix unitaire = 1 170 €
 1 100 m² Sur les « Bois du Charmois » à 0,50 € le prix unitaire = 550 €
 Soit un Total de 1 720 €

Autorise le Maire à signer les autorisations d'occupation anticipée des terrains, les promesses de vente et tous actes se rapportant à cette vente.

- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 pour le budget général, eau et assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Sous la présidence de Madame Noëlle GALLAIRE, approuve les comptes administratifs pour le budget général, eau et assainissement, comme suit :

- Compte administratif principal :

Déficit d'investissement	= 49 893.15 €
Excédent de fonctionnement	= 207 312.79 €
Recettes générales d'excédent	= 157 419.64 €

- Compte annexe pour le budget eau :

Excédent d'investissement	= 37 689.86 €
Excédent d'exploitation	= 53 192.23 €
Recettes générales d'excédent	= 90 882.09 €

- Compte annexe pour le budget assainissement :

Excédent d'investissement	= 35 042.49 €
Excédent d'exploitation	= 45 936.63 €
Recettes générales d'excédent	= 80 979.12 €

- Décide l'affectation de résultat, comme suit :

- Résultat de l'exercice en fonctionnement	= 79 387.04 €
- Résultat reporté en fonctionnement	= 127 925.75 €
- Résultat à affecter	= 207 312.79 €
- Solde d'exécution d'investissement (article 001)	= 39 016.58 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	= 10 876.57 €
- Affectation en recettes d'investissement (article 1068)	= 49 893.15 €
- Report en fonctionnement (article 002)	= 157 419.64 €

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 7 avril 2014

Le Maire,
 Marie-Odile HAGEMAN